

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

RENOUVELLEMENT
DU PARTENARIAT
AVEC LE PAYS DE
GEX AGGLO POUR
LA MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE
SIG : APPROBATION
DU PROJET DE
CONVENTION POUR
L'ANNEE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

N° CS2020-12

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE
GEX AGGLO POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE
SIG : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR
L'ANNEE 2020**

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020,

Vu le projet de convention pour le renouvellement du partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français,

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition énergétique, développement économique).

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment avec le Système d'Information du Territoire à Genève - SITG et l'Observatoire Statistique Transfrontalier - OST, dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées.

Il est proposé de convenir de la prolongation de la mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain et pour l'équivalent d'un 0,4 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La convention porte sur une durée d'un an, reconductible, à compter de sa signature. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 30 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20200221-CS2020_12-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature in blue ink]